

Equivalence interrégionale des certificats d'aptitude en combustibles gazeux et liquides

Je suis en possession d'un certificat d'aptitude valide		Je souhaite obtenir la reconnaissance suivante en Région Wallonne				
		Combustible gazeux		Combustible liquide - L	DA1	DA2
		GI	GII			
Flandre	GI	E			E	
	GII		E		E	
	L			E		
	Verwarmingsaudit (>100 kW)					E
Bruxelles	GI	E				
	GII		E			
	L			E		
	Conseiller Chauffage PEB de type 1					
	Conseiller Chauffage PEB de type 2					E

E = Equivalence à condition de suivre une formation portant sur la réglementation wallonne en ce compris le remplissage des attestations.

Il est possible d'être **dispensé** de la formation portant sur la réglementation si le technicien dispose d'un certificat d'aptitude wallon valide.

L'écrit réglementaire ne doit être suivi qu'une seule fois lors d'une demande pour plusieurs équivalences.